



Pilote professionnel CPL(H)

Après avoir obtenu la licence professionnelle, vous êtes en droit d'effectuer des vols commerciaux.

Vue d'ensemble

Pour la formation de pilote professionnel, vous avez le choix entre les deux variantes suivantes:

- **Formation modulaire:** Selon cette variante, vous réalisez d'abord la formation de pilote privé et accumulez ensuite env. 40 h de vol solo sur appareil de location et suivez par ex. la formation aux atterrissages en montagne au-dessus de 1100 m d'altitude. Ensuite, vous enchaînez sur la formation de pilote professionnel, que vous pouvez achever en totalisant au moins 185 h de vol.
- **Formation intégrée:** Dans cette variante, vous faites l'impasse sur l'étape intermédiaire de la licence de pilote privé. Vous suivez une formation aboutissant directement à la licence de pilote professionnel, que vous pouvez achever en totalisant 135 h de vol.

Description détaillée de la formation modulaire

Au terme de votre formation de pilote privé et après avoir totalisé au moins 50 h de vol solo, vous pouvez entamer la formation de pilote professionnel.

Formation théorique

Dans cette formation, vous suivez des cours théoriques obligatoires dont les matières sont identiques à celles de la formation de pilote privé. Néanmoins, celles-ci sont nettement plus approfondies dans la formation de pilote professionnel.

Formation pratique

La formation de pilote CPL exigeant un minimum de 30 heures de vol et une expérience minimale de 185 heures de vol pour se présenter à l'examen, vous ne pouvez entamer cette formation que si vous avez totalisé 155 h de vol.

Pour vous présenter à l'examen de pilote professionnel, vous devez aussi attester de 10 heures de vol aux instruments simulés (simulated IMC) et 5 heures de vol de nuit. Si vous avez déjà totalisé les heures de vol de nuit dans le cadre de la formation PPL, vous pouvez en conserver le bénéfice. Les heures de vol aux instruments simulés ne peuvent pas être prises en compte et seront totalisées séparément dans le cadre de la formation CPL. Vous pouvez réaliser l'ensemble de la formation sur un hélicoptère propulsé par un moteur à pistons. Pour optimiser vos perspectives d'embauche, nous vous recommandons néanmoins de réaliser et d'achever au moins certaines parties de la formation sur un hélicoptère à turbine.

La formation modulaire peut être réalisée en alternance.

Exigences pour la formation modulaire

- Licence PPL H
- Certificat d'aptitude médical
- Min 18 ans au moment de l'inscription à l'examen
- 155 h de vol, sur lesquelles min 50 h comme PIC
- Connaissances en anglais



Formation intégrée

Dans la formation intégrée, vous visez directement la licence de pilote professionnel sans passer par l'étape intermédiaire de la licence de pilote privé.

Formation théorique

Dans cette formation, vous suivez des cours théoriques obligatoires dont les matières sont identiques à celles de la formation de pilote privé. Les différents sujets sont abordés en profondeur, au niveau professionnel.

Formation pratique

En parallèle à la formation théorique, vous devez totaliser au moins 135 heures de vol, dont 50 heures de vol solo, 10 heures de vols aux instruments simulé et 5 heures de vol de nuit. La durée minimale de la formation intégrée est de 9 mois et sa durée maximale de 24 mois.

La formation intégrée étant réalisée à plein temps, elle ne vous permet pas d'opter pour la formation en alternance.

Exigences pour une formation intégrée

- Certificat médical d'aptitude, classe 1
- Min. 18 ans à l'inscription aux examens
- Connaissances en anglais

Emplacements

Souhaitez-vous recevoir des informations concernant une formation ou recevoir des conseils personnalisés? Nous vous recevons volontiers pour en entretien sans engagement dans l'une de nos bases de formation.

Bern-Westschweiz

Muristrasse 114, CH-3123 Bern-Belp
T +41 (0)31 818 88 88
bern-belp@swisshelicopter.ch

Romandie

Route de l'Aérodrome 43, CH-1663 Epagny
T +41 (0)26 921 23 23
gruyeres@swisshelicopter.ch

Zentralschweiz

Brunnmatt 2, CH-6264 Pfaffnau
T +41 (0)62 754 01 01
pfaffnau@swisshelicopter.ch



Ostschweiz

Schiffländle 2
FL-9496 Balzers
T +423 388 20 40
balzers@swisshelicopter.ch

Ticino

Aeroporto Cantonale
CH-6596 Gordola
T +41 (0)91 745 44 88
ticino@swisshelicopter.ch